

Rappel des délais de planification des dépannages TCE

Catégorie d'Urgence	Délais d'Intervention	Situations Concernées
URGENCE 1	Sous 4 heures après l'appel	EAU : Rupture colonne/compteur, fuite importante, WC bouché, refoulement, canalisation obstruée. GAZ/ELEC : Fuite de gaz, panne totale d'électricité (logement) ou éclairage (parties communes). FERMETURE : Accès impossible (logement/parties communes), serrure palière HS, descellement dangereux.
URGENCE 2	24h ouvrées (Privatif) 2 jours ouvrés (Communes)	EAU : Fuite mineure, bouchage partiel (évier, douche, baignoire) • Bouchage partiel des canalisations d'évacuation et siphon sauf WC (écoulement en moins de 5 mn pour les éviers/lavabo/douche et 15 mn pour la baignoire). ELEC : • Panne partielle d'électricité affectant la moitié du logement (cas de logements équipés de 2 disjoncteurs différentiels 30 mA). • Panne de production d'eau chaude électrique.
URGENCE 3	Sous 14 jours	Tout autre dysfonctionnement ne relevant pas des urgences 1 et 2.